

## Procès-verbal

### Séance du 9 Février 2023

L' an 2023 et le 9 février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de réunion de la mairie sous la présidence de SARRAZIN Pierre Maire.

**Présents** : M. SARRAZIN Pierre, Maire, Mme ROUGIER Sylvie, MM : ALEXANDRE Gérard, CARRER Serge, HUGUENY Jean-Claude, LAMAACK Philippe

**Absents** : Mme MANTOVANI Emilie, MM : BRIGNON Jérémy, CUNY Jonathan

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

**Date de la convocation** : 02/02/2023

**Date d'affichage** : 02/02/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le : 10/02/2023

et publication ou notification  
du : 10/02/2023

**A été nommé secrétaire** : M. ALEXANDRE Gérard

#### **Objets des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Approbation du procès-verbal relatif à la réunion du conseil municipal du 17 janvier 2023 - 2023\_07  
Echange de terrains entre la commune et Mme MANTOVANI Jocelyne complément de la délibération n° 2020-75 - 2023\_08  
Validation du cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale d'Allarmont - 2023\_09  
Projet de convention EPFGE - maison Coornaert - 2023\_10

#### **DELIBERATIONS**

**Approbation du procès-verbal relatif à la réunion du conseil municipal du 17 janvier 2023 (réf : 2023\_07)**  
Le procès-verbal de la séance du conseil municipal d'Allarmont en date du 17 janvier 2023 doit être adopté.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2023.

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 17 janvier 2023.

A la majorité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 1)

**Echange de terrains entre la commune et Mme MANTOVANI Jocelyne complément de la délibération n° 2020-75 (réf : 2023\_08)**

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de compléter la délibération n° 2020-75 du 04 décembre 2020 concernant l'échange de terrains entre la commune et Mme MANTOVANI Jocelyne.

Par cette décision on rajoute que le conseil municipal, après délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir devant notaire.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**Validation du cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale d'Allarmont (réf : 2023\_09)**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de valider le cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale d'Allarmont en vue du renouvellement des baux de chasse au 1er avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de valider le cahier des clauses générales de la chasse en forêt communale d'Allarmont en vue du renouvellement des baux de chasse au 1er avril 2023 et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**Projet de convention EPFGE - maison Coornaert (réf : 2023\_10)**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de signer une convention quadri-partite entre l'EPFGE, la communauté d'agglomération de St Dié des Vosges, la commune d'Allarmont et le Toit Vosgien : il s'agit d'une convention pré-opérationnelle qui aidera à définir un projet pour la maison dite "Coornaert".  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'autoriser M. le Maire à signer la convention citée ci-dessus ou tous documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 22:00

Le secrétaire,  
G. ALEXANDRE



En mairie, le 10/02/2023  
Le Maire  
Pierre SARRAZIN

